

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 19 septembre 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 15 octobre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 15 octobre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 36/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (29)

BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DALOT Patrick, DAUZIER Claude, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, HUGON Jean-Yves, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, TAUPIN Patrice, SLEDZ Jean, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Mylène, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (11)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LUMET Thierry, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (7)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel
DELYS Dominique a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude
LAROCHE Laurent a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
SEMION Michel a donné pouvoir à DAUZIER Claude
RIES Fanny a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis

Était excusé (1)

BRANCHOUX Gilles.

Objet : **Approbation du rapport moral de la SEMER**

L'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président du SDEI siégeant au conseil d'administration de la SEMER procède à la présentation succincte de ce rapport :

Préambule

L'année 2024 est le quatorzième exercice complet pour la SEM Energies Renouvelables (SEMER).

On peut rappeler que les actionnaires de la SEMER, pour un capital social total de 3 100 000 €, sont les suivants :

Collège A (actionnaires publics)

- La Communauté de communes du Pays d'Issoudun, pour 450 100 €,
- Le Conseil Régional de la Région Centre pour 500 000€,
- La commune d'Issoudun pour 550 000€,
- La commune de Migny pour 40 000€,
- Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre pour 10 000 €,

Collège B (actionnaires privés) :

- La Société SOREGIES pour 600 000 €,
- La Caisse d' Epargne Loire Centre pour 350 000 €.
- La Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel du Centre Ouest pour 300 000 €
- La Société Energie Partagée investissement pour 299 900 €.

L'expertise comptable est assurée par le Cabinet Assistance et Conseil de Vierzon et le Commissariat aux comptes par le cabinet BSR dc Châteauroux.

LA SITUATION DE LA SEMER est la suivante :

Le chiffre d'affaires net s'élève pour l'année 2024 à 4 287 744 €,
Le résultat de l'exercice 2024 se traduit par un bénéfice de 1 076 850 €,

Les charges d'exploitation sont constituées par les frais de fonctionnement du parc éolien (maintenance et entretien, assurance, loyer des terrains et dotations aux amortissements des éoliennes).

Il est constaté une production électrique de 16 748 M w/h soit une diminution de 5 780 M w/h par rapport à l'exercice 2023, soit environ -25.66 %.

Par ailleurs la SEMER poursuit ses réflexions pour investir dans de nouveaux projets .

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver la présentation du rapport annuel 2024 de la SEMER, joint en annexe.

Pour extrait conforme,


Le Président,
SDE 36
Jean-Louis CAMUS


Secrétaire de Séance :


Michel LION

